AVENANT N°80 AU REGLEMENT CADRE DES JEUX 2025-2026
RMC ANTENNE ET WEB

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

RMC, Société Anonyme Monégasque au capital de 2 287 500 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 788 185 288, dont le siège social est situé 10-12 quai Antoine Premier 98080 Monaco et dont l'établissement principal est situé au 2 rue du Général Alain De Boissieu 75015 Paris,

Ci-après dénommée la « Société Organisatrice »

Organise les 04/07/2026 et 26/07/2026 le jeu « KRYS », sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu »), annoncé et présenté, en tout ou partie :

- à l'antenne radiophonique de RMC et/ou
- sur les antennes télévisées de RMC STORY et RMC sur lesquelles certains programmes sont diffusés simultanément à la diffusion sur l'antenne radio de RMC ;

Selon les modalités particulières précisées dans le présent avenant.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Cadre des Jeux RMC 2025-2026, déposé le 3 septembre 2025 en l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Commissaires de Justice associés, 92 rue de la Victoire 75009 PARIS.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

1. Conditions de participation

Le Jeu est accessible à l'antenne de RMC

Pour participer au Jeu, l'auditeur aura la possibilité de tenter sa chance par :

- SMS au numéro 73216 - Mot clé [TOUR]

Les frais de participation relatifs à ce(s) mode(s) de participation et leur remboursement éventuel s'appliquent selon les modalités définies ci-après :

[Par SMS] Pour les participants dûment inscrits, le coût pour la participation au Jeu par SMS pourra être remboursé, sous réserve des conditions suivantes :

- dans la limite des coûts réels engagés par le participant, définis comme tels : une participation par session.
- sur la base de 0,75 € TTC le SMS plus coût du SMS facturé par l'opérateur ;
- pour un montant maximum de 3 SMS.

2. Principe et modalités particulières du Jeu :

Le 04/07/2026 et 26/07/2026, les auditeurs s'inscrivent à la suite d'une annonce de l'animateur pouvant être diffusée à tout moment lors de l'émission suivante : « INTEGRALE TOUR ».

Confidential - Not for Public Consumption or Distribution

3. Mode de désignation et information du ou des gagnants :

Le samedi 04/07/2026 et le dimanche 26/07/2026,1 gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participants dûment inscrits tout au long de la session de jour.

Les gagnants seront informés de la procédure à suivre pour l'obtention du lot :

- Directement à l'antenne de RMC
- Personnellement par mail / courrier / téléphone / SMS au numéro indiqué lors de leur inscription.

Le gagnant est tiré au sort dans l'émission suivante :

- « INTEGRALE TOUR », du samedi 4 au mardi 21 juillet 2026 afin de remporter 1 maillot blanc KRYS dédicacé

- « INTEGRALE TOUR », du mercredi 22 au dimanche 26 juillet 2026 afin de remporter 1 maillot blanc KRYS dédicacé + 1 Smart Signature Krys Orange Flash Polarisant (Smart Signature Krys, en partenariat avec Bleeq Up. Verres polarisés)

Si le gagnant pour quelque raison que ce soit ne répond pas ou est injoignable, il perd sans recours possible le bénéfice de sa dotation et un autre gagnant est sélectionné. Le passage à l'antenne valide le gagnant et la dotation qu'il a remportée.

Une fois le gagnant validé, ce dernier a 48h pour revenir vers la société organisatrice et lui fournir les documents demandés ainsi que ses coordonnées complètes (nom, prénom, téléphone, e-mail).

4. Dotations

- 16 gagnants remporteront 1 maillot blanc KRYS dédicacé
 - Maillot blanc KRYS dédicacé d'une valeur unitaire de 90 € TTC (valeur marchande du maillot - la dédicace est hors valeur commerciale)
 - La taille du maillot sera aléatoire et il n'y aura pas d'échange possible.

- 5 gagnants remporteront 1 maillot blanc KRYS dédicacé + 1 Smart Signature Krys Orange Flash Polarisant (Smart Signature Krys, en partenariat avec Bleeq Up. Verres polarisés)
 - Maillot blanc KRYS dédicacé d'une valeur unitaire de 90 € TTC (valeur marchande du maillot - la dédicace est hors valeur commerciale)
 - La taille du maillot sera aléatoire et il n'y aura pas d'échange possible.
 - Smart Signature Krys Orange Flash Polarisant d'une valeur unitaire de 299 € TTC.

Les dotations seront envoyées uniquement à la fin du Tour de France, soit à partir de la semaine du 27 juillet 2026.

Si les dotations ne peuvent pas être livrées, pour une raison indépendante de la volonté du partenaire (vol, perte, adresse erronée, etc.), aucune responsabilité ne sera attribuée au partenaire et il ne pourra pas y avoir de réclamation.

Confidential - Not for Public Consumption or Distribution